

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SÉANCE DU 13 DECEMBRE 2023

**Délibération n°2023.12.218**

**Contrôle du raccordement des immeubles au réseau  
d'assainissement collectif - Tarifs 2024**

LE TREIZE DECEMBRE DEUX MILLE VINGT TROIS à 17h30, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **7 décembre 2023**

Secrétaire de Séance: **François ELIE**

Membres en exercice: **75**

Nombre de présents: **60**

Nombre de pouvoirs: **11**

Nombre d'excusés: **4**

**Membres présents :**

Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER, DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Françoise COUTANT, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Anthony DOUET, Christophe DUHOUX, Denis DUROCHER, François ELIE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Héléne GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Charlène MESNARD, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Sylvie PERRON, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Martine PINVILLE, Jean-Philippe POUSSET, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Martine RIGONDEAUD, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA

**Ont donné pouvoir :**

Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Brigitte BAPTISTE à Francis LAURENT, Valérie DUBOIS à Sophie FORT, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Gérard LEFEVRE, Corinne MEYER à Martine RIGONDEAUD, Dominique PEREZ à Michel GERMANEAU, Yannick PERONNET à Annie MARC, Catherine REVEL à Pascal MONIER, Mireille RIOU à Gérard DEZIER, Marcel VIGNAUD à Gérard DESAPHY, Vincent YOU à Jean-Philippe POUSSET,

**Excusé(s):**

Jean-Claude COURARI, Frédéric CROS, Chantal DOYEN-MORANGE, Nathalie DULAIS,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231213-2023\_12\_218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2023

Publication : 19/12/2023

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 DECEMBRE 2023**

**DELIBERATION  
N°2023.12.218**

Rapporteur : Thierry HUREAU

**CONTROLE DU RACCORDEMENT DES IMMEUBLES AU RESEAU  
D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF- TARIFS 2024**

**OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE**



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 6 : Accès aux services d'assainissement

Par délibération n° 2022.12.188 du 08 décembre 2022, le principe d'une facturation pour toute demande de contrôle de conformité déposée par les propriétaires ou leurs représentants, a été adopté dès lors qu'un courrier de GrandAngoulême attestant de la conformité ou de la non-conformité, est délivré au demandeur.

Par délibération n° 2023.03.065 du 16 mars 2023, les contrôles de conformité en cas de cession immobilière, de nouveau raccordement ou de modification du raccordement existant sont rendus obligatoires.

Le montant de cette prestation a été fixé à **89,80 € HT (98,78 € TTC) pour chaque logement ou local contrôlé.**

Pour mémoire, le tarif a augmenté de 10 % en 2023.

Compte-tenu des prévisions d'inflation en 2024 à 2,6 %, à l'évolution nominale des charges de personnel de 5 % et pour répondre à l'évolution des charges courantes (énergie, matériaux,...) de 3 %, une majoration du tarif est proposée à hauteur de 5 %.

**Je vous propose à compter de l'année 2024 :**

**DE RECONDUIRE** la facturation pour toute demande de contrôle de conformité déposée par les propriétaires ou leurs représentants, dès lors qu'un courrier de GrandAngoulême est délivré au demandeur ;

**D'AUGMENTER** le tarif 2023 de 5 % :

Contrôle de conformité	Tarif 2023		Tarif 2024	
			Augmentation de 5 %	
	€ HT	€ TTC	€ HT	€ TTC (TVA 10 %)
Montant par logement ou local contrôlé	89,80	98,78	94,29	103,72

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231213-2023\_12\_218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2023

Publication : 19/12/2023

**DE MAINTENIR** la redevance spécifique pour les déplacements sans intervention d'un agent sans possibilités de réaliser le contrôle ou l'intervention prévue suivante :

Contrôle de conformité	Tarif 2024	
	€ HT	€ TTC
Déplacement infructueux	45,50	50,05

**Pour : 71**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231213-2023\_12\_218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2023  
Publication : 19/12/2023